

23 DEC. 2019

BUREAU DU GOUVERNEUR

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de membres représentés : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
**VOTE :**  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°22/2019**

**Date de la convocation du Comité syndical :** treize décembre deux mille dix neuf

**Date de la séance du Comité syndical :** vingt décembre deux mille dix neuf

**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Jean-Louis FRANCES, M. Jean-Pierre JALBERT, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Membres représentés :**

Mme. Pierrette BONNET (pouvoir à M. Gérard BONHOMME), Mme. Nathalie FOURNIER (pouvoir à M. Christian SAINT-LEGER), M. Laurent SUAU (pouvoir à Philippe MARTIN)

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Marcel MERLE, M. Pierre PLAGNARD, M. Nicolas CHARLES (rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Alexandre IZARD (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François ALBESPY

-----  
**OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie**  
-----

Afin de permettre le préfinancement des opérations de travaux, le SMLD a souscrit une ligne de trésorerie de 220 000 €. Cette dernière vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Aussi il convient :

- D'autoriser le Président à lancer la consultation pour cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an,
- D'autoriser M. le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- De dire que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an,
- **AUTORISE** M. le Président à réaliser auprès de la banque proposant l'offre la plus avantageuse, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de deux-cents vingt mille euros, à signer toutes les pièces afférentes au contrat à intervenir aux conditions générales des contrats de prêteur et à régler les dépenses afférentes.
- **DIT** que le syndicat mixte s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Paraphe : 73

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 23 décembre 2019

Le Président,

Le Président,

Jacques BLANC

Jacques BLANC

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

23 DEC. 2019

BUREAU DU COURRIER